



Amendement au Mémorandum de coopération

entre

Le Centre international
de hautes études agronomiques méditerranéennes
(CIHEAM)

et

Le Conseil oléicole international
(COI)

Le présent amendement a pour objet de modifier l'article 2 du Mémorandum de coopération signé entre le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et le Conseil oléicole international (COI) signé à Tunis le 15 juillet 2016, dont l'article 8 prévoit qu'il est conclu pour une période de trois ans et renouvelable tacitement.

Article 2 (Nouveau)

FORMES ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE COOPÉRATION

Compte tenu de l'évolution des enjeux du secteur oléicole d'une part, et considérant les capacités du CIHEAM et du COI d'autre part, les deux Parties conviennent de ce qui suit :

A. Domaines de coopération

- Promouvoir la coopération technique et la recherche-développement oléicoles en encourageant la collaboration d'organismes et/ou entités, publics ou privés, nationaux ou internationaux ;
- Encourager le transfert de technologies au moyen d'activités de formation dans les domaines liés au secteur oléicole en organisant des activités internationales, régionales et nationales ;
- Mobiliser les expertises scientifiques et techniques respectives pour la mise en place d'études, de recherches ou de projets de développement ;
- Partager l'information et les connaissances relatives au secteur oléicole et participer à la promotion des activités de chaque Partie au sein de leurs Etats membres et de leurs réseaux respectifs ;
- Contribuer respectivement aux manifestations organisées (séminaires, conférences, etc.) et aux publications élaborées.

B. Activités prioritaires

- Organiser et participer à des séminaires techniques importants pour le secteur, en particulier concernant les maladies émergentes de l'olivier et la gestion de la *Xylella fastidiosa* ;
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation spécialisée à distance et de mobilité doctorale ;
- Élaborer des actions spécifiques visant à promouvoir l'inclusion socioéconomique des femmes et des jeunes dans le secteur oléicole ;
- Contribuer au renforcement des structures et initiatives régionales de promotion et d'appui au secteur oléicole ;
- Élaborer un rapport régional sur l'olivier et le secteur oléicole dans la région méditerranéenne ;
- Élaborer des guides techniques pour le secteur.

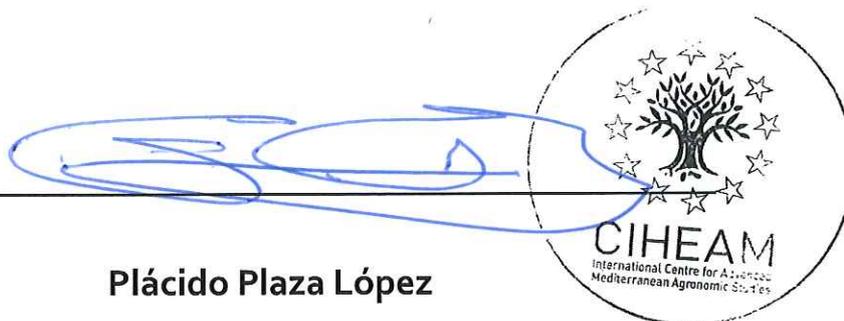
La liste des formes et activités prioritaires n'est ni limitative ni contraignante et d'autres formes et domaines de coopération pourront faire l'objet d'activités et de projets entre les deux Parties.

Les formes et activités prioritaires feront préalablement l'objet de conventions spécifiques tripartites entre le COI, le Secrétariat général du CIHEAM et le(s) établissement(s) du CIHEAM concerné(s).

Cet amendement au Mémorandum de coopération est signé en double exemplaire, la version française faisant foi.

Fait à Amman (Jordanie), le 8 juin 2022

Pour le
**Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
(CIHEAM)**

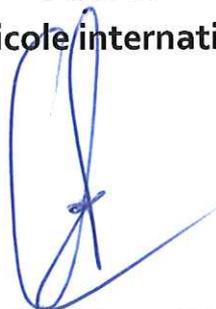


The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps a circular stamp. The stamp features a tree with stars around it, and the text 'CIHEAM International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies'.

Plácido Plaza López

Le Secrétaire général

Pour le
Conseil oléicole international (COI)



The image shows a handwritten signature in blue ink.

Abdellatif Ghedira

Le Directeur exécutif